

Risques et problèmes

Le fait de détenir plus d'une citoyenneté comporte aussi des risques et des problèmes.

Reconnaissance de la citoyenneté canadienne :

Le problème le plus grave a trait au fait que votre citoyenneté canadienne risque de ne pas être reconnue par l'autre pays dont vous êtes citoyen, et que les autorités peuvent ne pas reconnaître le droit du Canada de vous fournir une assistance consulaire.

Vous pourriez en outre avoir des problèmes dans des pays tiers, surtout si vous y entrez avec des documents d'identité de votre second pays. Les autorités peuvent alors décider que vous n'avez pas accès à l'assistance consulaire offerte par le Canada.

Service militaire : Le service militaire est encore obligatoire dans de nombreux pays. Si vous êtes citoyen de l'un de ces pays et que vous remplissez les autres conditions, vous pourriez être tenu de vous faire recenser auprès des autorités militaires et de répondre à toute convocation. Cette obligation vous incombe même si vous

Alors qu'il était allé en Italie pour rendre visite à ses parents, Italiens de naissance, un Canadien de Toronto a été informé qu'il était considéré comme un citoyen italien et qu'il devait s'acquitter du service militaire. Il a dû demander à ses proches à Toronto d'obtenir certains documents et de les faire certifier par le consulat italien avant de pouvoir quitter l'Italie.

ne résidez pas dans ce pays et elle pourrait vous être imposée à l'occasion d'une visite, même future.

Dans certains pays, vous ne pourrez pas plaider l'ignorance si vous n'avez pas effectué les démarches requises. Vous risquez d'être incarcéré ou incorporé dans les rangs de l'armée dès votre arrivée dans le pays ou lorsque vous repartez. Même si vous avez dépassé l'âge du service militaire, vous pourriez être considéré comme insoumis si